

PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de restauration du ruisseau du Questel
Autorisation environnementale

Commune de MELGVEN

Par arrêté préfectoral du 19 février 2020, une enquête publique, d'une durée de 16 jours, préalable à une autorisation environnementale relative au projet de restauration du ruisseau du Questel, est prescrite **du jeudi 12 mars 2020 (9h00) au vendredi 27 mars 2020 (17h00)**.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer à Concarneau Cornouaille Agglomération l'autorisation environnementale préalable aux travaux nécessaires à la restauration du ruisseau du Questel dans le cadre de l'opération de valorisation écologique et récréative du site du même nom.

Le commissaire enquêteur est M. Gilles PICAT, officier général de la Marine en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable sur :

- Internet à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>. Le public pourra formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : secretariat@melgven.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- support papier, en mairie de Melgven. Les personnes intéressées pourront, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, consigner leurs observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête : Mairie de MELGVEN – 4, place de l'Église – 29140 MELGVEN, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Melgven.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Melgven :

jeudi 12 mars 2020	de 09h00 à 12h00
samedi 21 mars 2020	de 09h00 à 12h00
vendredi 27 mars 2020	de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Melgven, à la préfecture du Finistère et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Concarneau Cornouaille Agglomération – Centre technique – M. Brice GUESDON – technicien milieux aquatiques – 31, rue Neuve – 29900 CONCARNEAU – brice.guesdon@cca.bzh – 02.98.50.50.17